

dire si la mesure législative est prête et s'il a une idée du moment où il la présentera à la Chambre?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, si je ne m'abuse, le leader du gouvernement à la Chambre compte s'entretenir plus tard aujourd'hui avec les leaders à la Chambre des autres partis au sujet des dispositions à prendre relativement à la déclaration que je me propose de faire.

[Plus tard]

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS—DEMANDE DU DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION D'APPUI AU MOMENT DE L'EXPOSÉ DE POLITIQUE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre du Revenu national une question ayant trait à celle qu'a si adroitement soulevée un membre de son parti. Mardi, fera-t-il simplement un exposé, ou déposera-t-il son rapport et tous les autres documents qu'on était censé élaborer avant de pouvoir annoncer la politique?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'invite le député à se trouver à la Chambre pour le constater lui-même. La prochaine fois, il pourra peut-être poser une question du genre de celle qu'il regrette avoir vu poser par un député ministériel.

M. Lewis: Je pose cette question depuis des mois.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au premier ministre suppléant une question se rapportant au nouveau livre dont on annonce la parution prochaine dans les kiosques à journaux et qui est censé être écrit à la gloire du premier ministre actuel. Étant donné que ce livre sera mis en vente dans les kiosques de journaux et que l'auteur fait partie du personnel du premier ministre, le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre si le temps consacré à la rédaction de cet ouvrage a été payé par le contribuable canadien?

• (1140)

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je puis assurer l'honorable député que la réponse à sa question est négative. Il s'agit, naturellement, d'une initiative privée comme, sauf erreur, l'était le livre élogieux au sujet du chef de l'opposition.

* * *

LES GRAINS

COLZA—LES PRÉVISIONS DE RÉDUCTION DES EMBLAVURES—LES MESURES ENVISAGÉES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Justice en sa qualité de ministre responsable de la Commission du blé. Les producteurs de colza ayant manifesté leur intention de réduire, cette année, de 37 p. 100 leur production par rapport à celle de l'an dernier, j'aimerais savoir si cela est conforme à la politique suivie par le ministre. Le ministre a-t-il indiqué aux cultivateurs combien de colza ils devraient semer? Est-il prévu de procéder à une enquête

visant à déterminer si les directives du ministre ont bien été suivies? Dans la négative, prévoit-on des stimulants destinés à faciliter le respect de ces directives?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nos directives renfermaient, entre autres, un passage indiquant qu'à nos yeux, il serait judicieux de semer autant de colza que l'an dernier, compte tenu des données dont nous disposons sur la situation du marché. Depuis lors, j'ai exprimé l'espoir qu'il n'y aura pas de réduction considérable des emblavures, car j'estime que la situation du marché requiert un approvisionnement constant capable de satisfaire la demande actuelle. J'en ai avisé les producteurs.

M. Korchinski: Le ministre prévoit-il des encouragements à la production pour le cas où les enquêtes feraient apparaître que ce niveau de production ne sera pas atteint?

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, dans le fond, les stimulants, ce sont les prix pratiqués pour la graine de colza. Or ces prix semblent être relativement intéressants à l'heure actuelle si on les compare aux prix pratiqués pour d'autres céréales. Certes, il existe actuellement une certaine incertitude en ce qui concerne la tendance à préférer le colza à basse teneur en acide érucique. Nous allons tâcher de convaincre les producteurs qu'ils n'ont pas lieu, pour autant, d'hésiter à aller de l'avant.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LES INSTANCES DU CHEF SYNDICAL AUPRÈS DU MINISTRE QUANT AUX RÉPERCUSSIONS

M. E. F. Whelan (Essex): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce, pour faire suite aux questions antérieures à ce sujet. Le représentant international des travailleurs canadiens de l'automobile, M. Dennis McDerment, lui a-t-il déjà exposé les conséquences que pourrait avoir le programme DISC sur les travailleurs canadiens de l'automobile si les sociétés américaines qui font concurrence aux sociétés canadiennes l'appliquaient, étant donné que les sociétés américaines emploient les confrères de nos ouvriers, qui appartiennent au même syndicat international qui, sauf erreur, est en faveur du programme DISC?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, la réunion antérieure avec M. McDerment a porté surtout sur les deux garanties officielles. Je ne me souviens pas s'il a parlé du programme DISC au cours de ces entretiens. Je vais consulter le dossier à ce sujet.

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LA QUESTION DES GARANTIES DE L'ACCORD SUR LA PRODUCTION AUTOMOBILE

M. Max Saltzman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Celui-ci étant manifestement déçu que les constructeurs d'automobiles semblent avoir trahi sa confiance de façon flagrante, dirait-il s'il est maintenant disposé à renoncer à la sorte de diplomatie tranquille dont il a usé jusqu'ici avec ces sociétés et à